

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg
Commune de CLIMBACH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH

Séance du 29 Décembre 2025 à 19h30

Dans la salle du conseil municipal
Sous la présidence de Catherine SCHLICK, Maire de Climbach

Convocation envoyée le 22 décembre 2025

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 9
Nombre de procuration : 2
Secrétaire de séance : Jean- Francois PEYRET

Présents :

Catherine SCHLICK, le Maire, Simon KOCHERT, 1^{er} adjoint
Thomas KOCHERT, Cathy NEHER, Éric LAMBERT, Jean-François PEYRET, Éric LOEFFLER, Patrick FAUTH, Marc KOCHERT

Absents :

Valérie BRACKER (excusée donne procuration à Éric LOEFFLER)
Loïck LAMBERT (excusé donne procuration à Marc KOCHERT)

Le Quorum pour délibérer est atteint

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François PEYRET a été désigné comme secrétaire de séance

APPROBATION ET EMARGEMENT DU PV DU 15 DECEMBRE 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Des remarques ont été formulées :

- La convocation de la séance du 29 décembre 2025 n'a pas été affichée aux tableaux d'affichage. Cette convocation a été régularisée et publiée le 31 décembre 2025 sur le tableau d'affichage de la mairie, conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.
- Au point 2 : Les délégués du SYCOPARC à rectifier le délégué suppléant Marc KOCHERT
- Au point Divers : Cathy NEHER avait signalé sa non-participation à la réunion du Smictom et, a indiqué que le point concernant les contrats téléphoniques a été discuté en dernier et non en premier au point divers comme mentionné dans le PV

Le présent procès-verbal n'a pas été approuvé en ce jour. Après intégration des modifications nécessaires, il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal et affiché après adoption lors de la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Programme d'exploitation forestières pour l'année 2026
2. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public et assainissement collectif pour l'année 2024
3. Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel
4. Modification de la délibération relative aux indemnités adjoints du 4 décembre 2025
5. Validation devis en cours
6. Divers

POINT 1 : PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2026

Monsieur Hubert RECHER, Technicien Forestier Territorial et Correspondant Observateur DSF (Département de la Santé des Forêts), a présenté le projet des travaux forestiers ainsi que les prévisions de vente de bois, pour l'année 2026.

En premier lieu, les membres du conseil ont posé diverses questions concernant la gestion de la forêt communale.

Il a répondu aux questions, notamment sur les parcelles P3 et P17, correspondant à une petite surface boisée laissée en libre évolution dans la réserve forestière. Un dispositif permet de compenser financièrement l'abandon de l'exploitation de ces parcelles. Il convient de se renseigner sur les conditions de ce dispositif.

Une sortie forestière sera programmée début février 2026 pour découvrir sur le terrain les travaux prévus.

Après le départ de Monsieur Hubert RECHER, et suite aux échanges, le conseil municipal :

DECIDE pour les travaux connexes d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, du réseau de desserte, des accotements et des talus) de le réaliser en régie communale

DECIDE de valider les travaux forestiers proposés par l'ONF prévus pour 2026 de la manière suivante :

Travaux d'exploitation (abattage, débardage et cubage).....	19 400 € HT
Prestation pour le bois de chauffage	60 € HT
Mise à disposition d'un agent	750 € HT
Travaux de sylvicoles	6 610 € HT

DECIDE la réalisation des recettes prévisionnelles :

Vente de bois sur pied 2026.....	5 000 € HT
Vente de bois façonné 2027.....	22 000 € HT

ET AUTORISE le maire à signer les devis ou convention pour la réalisation des travaux.

Pour : 9 + 2
 Contre : 0
 Abstention : 0

POINT 2 : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le SIAERR, lors de sa séance du 16 octobre 2025, a adopté les rapports annuels RPQS de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2024. Ces rapports ont été transmis aux services préfectoraux, mis en ligne, et les indicateurs de performance ont été renseignés et publiés sur SISPEA.

Le conseil municipal en prend connaissance et souhaite une rencontre avec le président du SIAERR, afin d'obtenir des précisions sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, notamment la conformité de la station d'épuration au vu des travaux engagés.

POINT 3 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

L'agent chargé de l'entretien des locaux des bâtiments communaux prend sa retraite à compter du 1er janvier 2026.

Afin d'assurer la continuité du service de nettoyage des locaux communaux, il est proposé qu'elle poursuive cette mission jusqu'au recrutement d'un nouvel agent.

Il y a lieu de créer un nouvel emploi pour la période du 5 au 30 janvier 2026 non renouvelable en attendant le recrutement d'un nouvel agent pour l'entretien des locaux de la mairie.

Un appel à candidature sera publié sur le site CDG 67 pour un recrutement au 1^{er} février 2026.

Après délibération le conseil municipal **DÉCIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique non permanent, à temps non complet, en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35ème et la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 432 et indice majoré 387 pour une période du 5 janvier au 30 janvier 2026, suivant L332-23-1.

Pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 4 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DES ADJOINTS VOTEE LE 4 DECEMBRE 2025

Par délibération en date du 4 décembre 2025 numéro DEL2025-41, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction du premier adjoint et du deuxième adjoint au maire.

Il est précisé que cette délibération mentionnait une prise d'effet immédiate.

Vu le retour de la sous-préfecture, les services de contrôle de légalité nous demandent de supprimer la mention « avec effet immédiat » car les indemnités ne peuvent être versées qu'à compter du caractère exécutoire des arrêtés de délégation de fonction soit la date de transmission au contrôle de l'égalité le 18 décembre 2025.

Après délibération le conseil municipal **DÉCIDE** de modifier la délibération n° 2025-41 du 4 décembre 2025 en supprimant la mention « avec effet immédiat ». Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Pour : 6+1

Contre : 0

Abstention : 3+1

POINT 5 – DEVIS EN COURS

Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement des volets roulants au logement communal au 2B Route de Soultz, soit :

- Ets GROSS 2 875,39 € TTC
- Ets CLAUSS 2 600,00 € TTC

Après discussion, et en raison de l'urgence des travaux, il a été décidé de demander les délais d'intervention des deux entreprises et de retenir celle pouvant intervenir rapidement.

Le conseil municipal à l'unanimité **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise qui pourra intervenir le plus rapidement possible

POINT 6 – DIVERS

SECURISATION DE LA RD3 : le Rdv pris avec le responsable de la CeA du centre de Wissembourg a été annulé. Il propose d'installer un dispositif de contrôle de suivi du trafic routier à l'entrée du village. La question de la sécurité dans l'agglomération a été soulevé suite au excès de vitesse constaté.

ECLAIRAGE PUBLIC : un tableau récapitulatif des factures d'électricité concernant l'éclairage public depuis 2021 à été remis aux conseillers. Il a été constaté d'après les factures, après l'extinction de l'éclairage nocturne les interventions de l'Ets FRITZ sont plus fréquentes. Une réunion est à prévoir avec l'entreprise pour trouver une solution adaptée et notamment la fiabilité du matériel utilisé.

LOCATION DE MATERIELS ET CONTRATS DE TELEPHONIE : Il a été recommandé de ne pas signer de nouveau contrat avec le prestataire Groupe VIP Telecom pour éviter tout engagement de la commune. Il a été demandé de brancher le téléphone numérique à la box afin de vérifier son fonctionnement

SITUATION DE L'ECOLE DE CLIMBACH : Il est souhaitable d'organiser une rencontre hors public entre le Directeur de la Maison d'Enfants, la Directrice de l'école primaire et les conseillers municipaux pour clarifier la situation.

OCCUPATION DU PARKING DU PORCHE DE LA CHAPELLE PAR UNE CARAVANE : Après vérification les campeurs devraient quitter le site début janvier 2026.

ETAT DE LA SALLE DU CLUB HOUSE : La salle demande un nettoyage approfondi avant d'être mise en location.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23H08

Le secrétaire de Séance
Jean-François PEYRET



Le Maire
Catherine SCHLICK

